

4.4

Fonds d'indemnisation des services financiers

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Les informations présentées ci-après résument les décisions rendues du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 relativement aux demandes de réclamations adressées à l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'administration qu'elle effectue du Fonds d'indemnisation des services financiers. Ces informations sont publiées en application de l'article 193 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9.2.

Numéro de décision	Représentant et cabinet impliqué	Discipline du représentant ou du cabinet	Décision	Date de la décision	Montant versé
2016-IND-0023	Michel Marcoux, Avantages services financiers inc.	Épargne collective	Accueillie	2016-12-06	200 000,00 \$
2017-IND-0001	Michel Marcoux, Avantages services financiers inc.	Épargne collective	Accueillie	2017-02-16	200 000,00 \$
2017-IND-0004	Daniel Messier, Daniel Messier Courtier d'assurance et services financiers inc.	Assurance de personnes	Accueillie	2017-03-14	5 000,00 \$

Trente-cinq (35) demandes ont été rejetées pendant cette période et cinq (5) demandes ont été fermées.